

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 2 avril 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour fermer la terrasse couverte au rez-de-jardin en façade arrière, construire un escalier extérieur en façade arrière et latérale, construire une extension au deuxième étage en façade arrière et modifier la façade latérale de l'immeuble sis rue de la Rive, 27.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous voudrions que soit vérifiée la légalité de la terrasse au premier étage (véritable mirador vers les voisins) tant en ce qui concerne son implantation à cet endroit qu'en ce qui concerne les vues sur les propriétés voisines, les rambardes étant sur l'aplomb des façades, sans aucun recul. Nous tenons à rappeler que des nuisances sonores peuvent nuire au voisinage.

Par rapport à la demande même, nous estimons que l'escalier latéral demandé ne s'intègre pas du tout au bâti et qu'il devrait être refusé.

Nous ne souhaitons pas être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur